

## **CARTE PLATINE MASTERCARD DE ROGERS – MODALITÉS DU PROGRAMME DE RÉCOMPENSES**

Les présentes Modalités forment une entente juridique entre vous et la Banque Rogers<sup>MC</sup> et régissent votre participation au Programme de Remises en argent de la carte Platine Mastercard<sup>MD</sup> de Rogers<sup>MC</sup>. Veuillez lire attentivement les présentes Modalités. Vous y trouverez des renseignements importants au sujet du Programme, y compris la façon dont vous pouvez accumuler et échanger vos Récompenses.

### **1. Entente avec le titulaire de carte**

Vous comprenez et acceptez que toutes les modalités et conditions de votre Entente avec le titulaire de carte de la Banque Rogers pour votre carte Platine Mastercard de Rogers (l'« Entente avec le titulaire de carte ») font partie des présentes Modalités. Aux fins des présentes Modalités, le terme « Carte » s'entend de votre carte Platine Mastercard de Rogers. En cas d'incompatibilité entre les présentes Modalités et l'Entente avec le titulaire de carte, les présentes Modalités auront préséance dans la mesure nécessaire pour résoudre l'incompatibilité.

**2. Acceptation des présentes Modalités** En activant, en signant ou en utilisant votre Carte, vous signifiez que vous avez lu les présentes Modalités et que vous avez compris et accepté tout le contenu des présentes. Malgré toute autre disposition des présentes Modalités, la publication de tout document contenant la version courante des Modalités et l'affichage de cette version courante à l'adresse [www.banquerogers.com](http://www.banquerogers.com) seront réputés vous aviser de ces Modalités.

### **3. Définitions**

« Achat admissible » s'entend (i) d'un paiement unique ou de paiements mensuels récurrents pour acquitter les factures mensuelles de différentes sociétés membres du groupe de Rogers, dont Rogers, Fido<sup>MC</sup> et chatr <sup>MC</sup> ; et (ii) d'achats en magasin effectués dans des magasins de marque Rogers ou Fido ou d'achats en ligne effectués au Rogers.com et au Fido.ca. La liste des services qui constituent des Achats admissibles peut changer sans préavis.

« Achats nets » s'entend de tous les Achats admissibles portés à votre Compte, moins les retours et, plus précisément, exclut les Avances de fonds, les Transferts de solde, les Intérêts, les paiements effectués à l'égard de votre Compte et les Frais.

« Compte » s'entend de votre compte Platine Mastercard de Rogers.

« Compte Récompenses Platine » s'entend du compte que nous avons ouvert et que nous maintenons ouvert au nom du Titulaire de carte principal de la carte Platine Mastercard de Rogers afin d'y créditer et débiter les Récompenses obtenues dans le cadre du Programme.

« Pay with Rewards de Mastercard » s'entend de la fonction d'échange qui vous est offerte par Mastercard International Incorporated et qui vous permet d'échanger des Récompenses contre tout Achat admissible.

« Programme » s'entend du Programme de Remises en argent de la carte Platine Mastercard de Rogers qui vous permet d'accumuler des Récompenses.

« Récompenses » s'entend d'un certain pourcentage des Achats nets portés au Compte.

Tous les autres termes clés ont le sens qui leur est donné dans l'Entente avec le titulaire de carte de la Banque Rogers. Pour éviter toute ambiguïté, aux fins des présentes Modalités, lesdits termes clés ne

renvoient qu'à votre carte Platine Mastercard de Rogers (et non à toute autre carte qui peut également être couverte par l'Entente avec le Titulaire de carte de la Banque Rogers).

#### **4. Admissibilité**

Tous les Titulaires de carte principaux de la carte Platine Mastercard de Rogers peuvent s'inscrire et participer au Programme. Le Programme est offert gratuitement et s'ajoute aux autres avantages conférés par votre Carte. Un seul Compte Récompenses Platine sera établi pour chaque Compte. En d'autres termes, toutes les Récompenses obtenues par le Titulaire de carte principal et par tout Utilisateur autorisé seront uniquement créditées à ce Compte Récompenses Platine.

#### **5. Accumuler des Récompenses**

Des Récompenses sont attribuées sur tous les Achats nets. Aucune Récompense n'est accordée sur les Avances de fonds, les Transferts de solde, les Intérêts, les paiements effectués à l'égard de votre Compte et les Frais. Les Récompenses sont attribuées par opération et sont versées quotidiennement dans le Compte Récompenses Platine en vue de leur échange, tant et aussi longtemps que le Compte est en règle. Les Récompenses seront calculées comme suit :

- 3 points pour chaque dollar (1 \$) des Achats nets effectués au moyen de votre Carte dans une devise étrangère (ce qui correspond à une récompense d'une valeur de 3 %)
- 2 points pour chaque dollar (1 \$) des Achats nets sur les produits et services de Rogers au moyen de votre Carte en dollars canadiens (ce qui correspond à une récompense d'une valeur de 2 %) ; ou
- 1,25 point pour chaque dollar (1 \$) des Achats nets effectués au moyen de votre Carte en dollars canadiens (ce qui correspond à une récompense d'une valeur de 1,25 %)

Les Récompenses sont calculées en fonction du montant en dollars canadiens des Achats nets.

Les Récompenses accumulées seront indiquées dans votre Compte Récompenses Platine aussi tôt que le jour ouvrable suivant. Vous pouvez vérifier le solde de votre Compte Récompenses Platine en ligne en y ouvrant une session au [banquerogers.com](http://banquerogers.com) et en sélectionnant Récompenses Platine, ou au moyen de l'application mobile Pay with Rewards de Mastercard.

Les Récompenses accumulées dans votre Compte Récompenses Platine au titre de tout achat effectué avec votre Carte mais que vous faites rembourser par la suite seront rajustées, et cette opération figurera à votre Compte Récompenses Platine aussi tôt que le jour ouvrable suivant. Le solde de votre Compte Récompenses Platine sera réduit en fonction du nombre de Récompenses correspondant au montant porté initialement à votre Compte. Vous devez savoir que dans certains cas, le solde de votre Compte Récompenses Platine pourrait devenir négatif.

Nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'erreurs dans le solde de Récompenses de votre Compte Récompenses Platine. Si des Récompenses ont été attribuées à votre Compte Récompenses Platine par erreur, nous nous réservons le droit de déduire le nombre de Récompenses accordées par erreur à tout moment, sans vous en avertir. Nous ne sommes pas tenus d'honorer toute demande d'échange de Récompenses qui ont été attribuées à votre Compte Récompenses Platine par erreur.

En cas de différend au sujet du montant de vos Récompenses accumulées, échangées ou déduites, notre registre de toutes les Récompenses sera réputé probant. Vous devez nous avertir de tout écart par téléphone au 1-855-775-2265, ou par la poste à l'adresse suivante :

Banque Rogers, P.O. Box 1417  
Sudbury Postal Station B  
Sudbury (ON) P3E 5K4  
A l'attention du Service à la clientèle.

## **6. Récompenses en prime**

De temps à autre, nous pouvons offrir des Récompenses en prime. Les Modalités s'appliquant à de telles offres vous seront communiquées séparément. De plus, en tant que Client de la Banque Rogers, vous pourriez profiter de temps à autre d'occasions spéciales d'accumuler des Récompenses grâce à nos associations avec certains partenaires commerciaux. Les modalités et conditions d'une telle offre, et toutes autres modalités et conditions qui accompagnent cette offre, s'appliqueront.

## **7. Échanger des Récompenses**

Vous pouvez échanger vos Récompenses contre des Achats admissibles au moyen de l'option Pay with Rewards de Mastercard. Vous pouvez échanger vos Récompenses par tranche minimale de 20,00 \$ CA. Pour échanger des Récompenses, ouvrez une session dans votre Compte Récompenses Platine à l'adresse [www.banquerogers.com](http://www.banquerogers.com) ou au moyen de l'application mobile Pay with Rewards de Mastercard. L'application mobile Pay with Rewards de Mastercard pourrait ne pas être disponible sur tous les appareils, et elle est soumise à des modalités et conditions additionnelles. Une fois votre session ouverte, présélectionnez l'option Pay with Rewards de Mastercard pour payer votre prochain Achat admissible porté à votre Carte au moyen de votre Compte Récompenses Platine, jusqu'à concurrence du montant total de votre Achat admissible ou de la valeur au comptant du solde de votre Compte Récompenses Platine, selon le montant le moins élevé des deux. Vous pouvez aussi échanger vos Récompenses après avoir effectué un Achat admissible en sélectionnant ce dernier dans l'onglet Transactions, puis en appuyant sur Échanger. L'échange des Récompenses après un achat peut être effectué uniquement au moyen de l'appli mobile Pay with Rewards de Mastercard.

Seul le Titulaire de carte principal est autorisé à ouvrir une session dans le Compte Récompenses Platine et à échanger des Récompenses. Le Titulaire de carte principal peut choisir cependant de faire créditer les Récompenses à sa propre Carte ou à celle d'un Utilisateur autorisé.

Les échanges de Récompenses s'afficheront dans votre Compte Récompenses Platine aussi tôt que le jour ouvrable suivant, et seront indiqués comme des crédits sur le relevé mensuel de votre carte Platine Mastercard de Rogers.

Vous pouvez également échanger vos Récompenses sous forme de crédit porté à votre relevé annuel en communiquant avec la Banque Rogers au 1 855-775-2265. Vous devez soumettre la demande d'un crédit porté à votre relevé annuel pour chaque année à laquelle vous souhaitez obtenir ledit crédit, et ce avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année en question. Après cette demande, le crédit porté à votre relevé annuel vous sera attribué en janvier de l'année suivante et le montant crédité correspondra à la valeur totale en dollars du solde de votre Compte Récompenses Platine à la date à laquelle ledit crédit est porté à votre Compte.

## **8. Utilisation des renseignements personnels**

La Banque Rogers peut échanger des renseignements à votre sujet relativement au Programme et au Compte avec d'autres parties, comme des partenaires, des marchands ou des fournisseurs de service participants, selon ce qui est nécessaire à l'administration du Programme. Toute cueillette, utilisation ou divulgation de renseignements personnels à votre sujet sera effectuée conformément à la Politique de confidentialité de la Banque Rogers, que vous trouverez à l'adresse [www.banquerogers.com](http://www.banquerogers.com).

## 9. Taxes et impôts

Vous êtes responsable de tout impôt fédéral et (ou) provincial à payer et de toute déclaration d'impôt (y compris, notamment, les déclarations de revenus personnels et commerciaux) découlant de l'accumulation de Récompenses. La Banque Rogers est déchargée de toute responsabilité à cet égard, et vous comprenez que nous n'émettrons aucun reçu d'impôt.

## 10. Modifications au Programme et aux présentes Modalités

Nous pouvons modifier le Programme et les présentes Modalités, en totalité ou en partie, à tout moment sans vous en avertir. Les modifications apportées au Programme peuvent comprendre, notamment, des changements au taux d'accumulation des Récompenses, au plafond de Récompenses ou aux Achats admissibles.

## 11. Dispositions diverses

Les Récompenses n'expirent pas tant que votre Compte demeure ouvert. Les Récompenses Platine ne peuvent être échangées que si votre Compte est en règle.

Tout usage abusif des privilèges rattachés au Programme, tout défaut de respecter ses modalités ou toute fausse déclaration pourrait amener la Banque Rogers à mettre fin à votre participation au Programme, et une telle résiliation pourrait entraîner la perte des Récompenses accumulées. De temps à autre, la Banque Rogers pourrait devoir restreindre, suspendre ou modifier autrement certains aspects du Programme et, le cas échéant, elle pourrait le faire sans vous en aviser.

Les Récompenses ne sont ni remboursables ni substituables et n'ont aucune valeur monétaire. Les Récompenses ne peuvent être revendues, données en gage ou hypothéquées de quelque manière que ce soit. En cas de décès du Titulaire de carte principal, toute Récompense accumulée à l'égard du Compte sera créditée sur le Relevé produit après la date à laquelle la Banque Rogers est informée du décès du Titulaire de carte principal, à moins que le conjoint survivant ne soit un Utilisateur autorisé et que, dans les 60 jours suivant la date à laquelle la Banque Rogers est informée du décès du Titulaire de carte principal, ce conjoint survivant demande à devenir le Titulaire de carte principal et que la Banque Rogers autorise cette demande en fonction de ses critères de crédit habituels.

Le Programme est nul là où la législation fédérale, provinciale ou locale l'interdit.

---

<sup>MD/MC</sup>Mastercard, SecureCode, Maestro et la marque Mastercard sont des marques déposées et Tapez et partez est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées sous licence.

<sup>MC</sup>Rogers ainsi que les noms et logos associés sont des marques de commerce de Rogers Communications inc. ou d'une société de son groupe.

<sup>MC</sup>Banque Rogers et les marques et logos associés sont des marques de commerce de Rogers Communications inc. ou d'une société de son groupe.